

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2023**

Le quatre avril deux-mille vingt-trois, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PILLERI Angelo, suite à la convocation adressée à tous les membres le 29 mars 2023.

Monsieur le Maire salue l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal présents. Il ouvre la séance à 18 heures 00.

**Etaient présents : Angelo PILLERI, Michaël FEGA, Vincent THUET, Elodie MADAULE, Nathalie SPECKER, Daniel SECCI, Sandra CANCELLIERE, Jean-Marc BIECHERT, Franck WANNER, Charlotte HAAB.**

**Absent excusé : Eric DIDILLON (procuration à Franck WANNER)**

**Ordre du jour**

- 1. Approbation du PV de la séance du 27 février 2023**
- 2. Urbanisme**
- 3. Finances**
- 4. Divers**

**1. Approbation du PV de la séance du 27 février 2023**

Le procès-verbal de la séance du 27 février 2023 n'ayant suscité aucun commentaire celui-ci a été adopté à l'unanimité.

**2. Urbanisme**

Certificat d'urbanisme

*M<sup>e</sup> LANG Jean-Marc 61 Avenue du Gal de Gaulle 68300 SAINT LOUIS :*  
Section 13 parcelle 303 pour une contenance de 1029 m<sup>2</sup>  
Pour une maison située 9<sup>E</sup> rue du Moulin à WENTZWILLER.

*M. BOESINGER Jacques 10 rue de Village Neuf 68730 BLOTZHEIM :*  
Section 13 parcelle 123 pour une contenance de 1272 m<sup>2</sup>  
Pour un terrain situé rue du Moulin à WENTZWILLER.

*SCP WALD & LODOVICHETTI 4 rue de Village Neuf 68330 HUNINGUE :*  
Section 12 parcelle 33 pour une contenance de 1625 m<sup>2</sup>  
Pour une maison située 8 rue de Buschwiller à WENTZWILLER.

Droit de préemption

*M. KASZUK Brice 4 rue des Sapins 68560 HIRSINGUE*  
à  
*Société Civile Pierre 4 rue des Sapins 68560 HIRSINGUE.*

M. SCHMIDLIN Josef 24 Laufenstrasse CH – 4246 WAHLEN  
à  
M. & Mme MEYER Yannick et Anne-Sophie 10 rue du Ballon 68330 SAINT LOUIS

MM WANNER Stéphane & David 7 rue de Hésingue 68220 WENTZWILLER  
à  
SCI les deux frênes 7 rue de Hésingue 68220 WENTZWILLER

Mme WALDY Brigitte 26 rue Blanchard 68330 HUNINGUE  
à  
M. & Mme DA SILVA MACHADO Joao 1A rue de Buschwiller 68220  
WENTZWILLER.

Mme WALDY Brigitte 26 rue Blanchard 68330 HUNINGUE  
à  
M. SIGNORI Sébastien 5 rue de Huningue 68128 VILLAGE NEUF

M. BURGET Jean 7A rue Saint Appolinaire 68220 FOLGENSBOURG  
à  
M. GARNIER Ludovic 21 rue du Stade 68220 HEGENHEIM

Déclaration préalable

Mme STOLZ Julie 8C rue du Ruisseau 68220 WENTZWILLER :  
Pour l'installation d'une pergola sur terrasse existante.

M. WICKY André 14A rue de Buschwiller 68220 WENTZWILLER :  
Pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit.

M. KELLERHALS Jean-Christophe 17 rue de Buschwiller 68220 WENTZWILLER :  
Pour l'installation d'une pergola indépendante non adossée.

Mme WURTHLIN Anne 6C rue de Hésingue 68220 WENTZWILLER  
Pour l'installation d'une pergola ouverte.

**3.Finances**

★ **Délibération n° 1 :**

**Objet : Compte Administratif 2022**

M. Vincent THUET donne aux élus les résultats des opérations de recettes et de dépenses effectuées au cours de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2022 :

EXERCICE COMPTABLE 2022 (du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022)		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT GLOBAL
Recettes : 824'252,12 €	Recettes : 325'249.79€	
Dépenses : 699'319,27 €	Dépenses : 407'157,46 €	
<b>Excédent : 124'932,85 €</b>	<b>Déficit : 81'907,67 €</b>	<b>Excédent 2022 :</b>

Solde reporté des années précédentes :	Solde reporté des années précédentes :	<b>54'419,45 €</b>
<b>Excédent : 20'000,00 €</b>	<b>Déficit : 8'605,73 €</b>	
<b>Excédent : 144'932,85 €</b>	<b>Déficit : 90'513,40 €</b>	

Suite à son exposé, M. THUET, souhaite répondre aux questions des conseillers, puis demande à M. le Maire de quitter la salle des délibérations.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les résultats du compte administratif 2022.**

*M. le Maire rejoint la salle des délibérations et remercie les conseillers pour leur confiance.*

**★ Délibération n° 2 :**

**Objet : Compte de gestion 2022**

M. le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion établi par la Trésorerie de Mulhouse pour l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 et qui n'appelle aucune observation particulière. Le compte administratif et le compte de gestion coïncident parfaitement.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion établi pour l'année 2022.**

**★ Délibération n° 3 :**

**Objet : Affectation du résultat 2022**

Au vu du résultat d'exploitation de la section de fonctionnement du compte administratif 2022 qui présente un excédent de 54'419,45 €, M. THUET demande à l'assemblée d'approuver les affectations suivantes au budget primitif 2023 :

**Excédent de fonctionnement : + 144'932,85 €**

**BP 2023 Section d'Investissement à l'article 1068 : + 94'000,00 €**

**BP 2023 Section de Fonctionnement à l'article 002 : + 50'932,85 €**

Le résultat d'Investissement représentant un déficit de 90'513,40 € sera reporté comme suit :

**Déficit d'Investissement : - 90'513,40 €**

**BP 2023 au compte 001 en dépenses : - 90'513,40 €**

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'affectation du résultat proposé au budget primitif 2023.**

★ **Délibération n° 4 :**

**Objet : Taxes locales 2023**

Le Conseil municipal fixe chaque année le taux des taxes directes locales : Pour mémoire, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est effective depuis 2020 pour 80% des contribuables. Concernant les 20% restants (déterminés en fonction d'un niveau de ressources) la suppression de cet impôt s'est effectuée en trois ans jusqu'en 2023 (réduction de 30% en 2021, 65% en 2022 et totalité en 2023). Ainsi depuis le 1er janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis cette réforme, les communes bénéficient chaque année à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue à être perçu par les communes. Elles retrouvent leur pouvoir de fixation du taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à compter du 1er janvier 2023.

Considérant le contexte budgétaire difficile, il est proposé aux élus d'augmenter les taux d'imposition (part communale) de deux des trois taxes (taxes foncières sur les propriétés bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) de **4%**.

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu les explications de M. THUET Vincent et en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer les taux d'imposition en 2023 à chacune des taxes directes locales comme suit par 9 voix POUR, 1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION

<b>Nature de la taxe</b>	<b>Taux 2022</b>	<b>Taux 2023</b>
Taxe d'habitation (uniquement sur les résidences secondaires)	21,76 %	22,52 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	28,79 %	29,94 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	100,71 %	100,71 %

★ **Délibération n° 5 :**

**Objet : Budget primitif 2023**

M. le Maire indique que chaque conseiller a reçu un exemplaire du budget primitif 2023. Ce dernier est équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement à 826'486,44 € et en investissement à 418'172,17 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
11	Charges à caractères général	251'000,00	013	Atténuations de charges	9'000,00
12	Charges de personnel	230'925,00	70	Produit des services	100'110,00
14	Atténuation de produits	77'473,00	73	Impôts et taxes	515'256,00
22	Dépenses imprévues	/	74	Dotations subventions	124'515,79
42	Opération d'ordre de transferts entre section	00,00	75	Autres produits de gestion courante	24'161,80
65	Autres charges et gestion courante	139'160,00	76	Produits financiers	10,00
66	Charges financières	22'023,49	77	Produits exceptionnels	2'500,00
67	Charges exceptionnelles	1'000,00	R002	Excédent antérieur reporté	50'932,85
023	Virement à la section d'investissement	104'904,95			
<b>TOTAL</b>		<b>826'486,44</b>	<b>TOTAL</b>		<b>826'486,44</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
10	Dotations	00,00	40	Opérations d'ordre de transferts entre section	00,00
20	Immobilisations incorporelles	4'070,90	10	Dotations	162'339,44
21	Immobilisations corporelles	23'000,00	13	Subventions d'investissement	30'927,78
23	Immobilisations en cours	180'044,44	021	Virement de la section de fonctionnement	104'904,95
16	Emprunts et dettes	91'482,03	204	Subventions d'équipement versées	00,00
020	Dépenses imprévues	/	21	Immobilisations corporelles	120'000,00
001	Résultat de clôture	90'513,40			
	¼ Reste à réaliser	29'061,40			
<b>TOTAL</b>		<b>418'172,17</b>	<b>TOTAL</b>		<b>418'172,17</b>

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2023.**

**★ Délibération n° 6 :**

**Objet : Subventions aux associations 2023**

M. THUET Vincent informe les élus qu'il y a lieu de prendre une délibération concernant les subventions allouées annuellement.

Il informe les élus que cette année est un peu particulière. En effet, l'école organise une classe de mer et la participation de la commune est importante.

De même, l'association des pompiers a acquis un lave-vaisselle ainsi que des étagères de cuisine qui seront installés dans la nouvelle salle des fêtes.

Pour finir, le périscolaire quittant la commune au mois de juillet 2023, il advient de prévoir au budget le passage aux foyers clubs d'Alsace.

Aussi, le Conseil Municipal décide la répartition suivante :

ALSID	100,00
APALIB	100,00
Association Laura	100,00
Cercle d'histoire du Buchholz	400,00
Les amis de la bibliothèque	400,00
Chorale Sainte Cécile	400,00
IME	100,00
La ligue nationale Cancer	100,00
Union frontalières des donneurs de sang	100,00
Prévention routière	100,00
Sapeurs-Pompiers	1'600,00
Section JSP Porte du Sundgau	100,00
Syndicat des Aviculteurs	400,00
Wentz'Anim	400,00
L'assoce qui roule	400,00
Collège	100,00
Coopérative scolaire – classe de mer	3'100,00
Foyers Clubs d'Alsace	22'500,00
<b>TOTAL</b>	<b>30'500,00</b>

#### 4. Divers

##### Columbarium

Le premier columbarium de notre cimetière a été installé en 2008. Aussi, le premier renouvellement de case a mis à jour quelques incohérences dans le règlement de ce dernier.

En effet, contrairement à la règle, la commune de Wentzwiller demande la même somme pour le renouvellement de la concession que pour son achat. Aussi, il appartient aux élus de statuer sur le prix demandé pour un renouvellement de concession.

Après réflexion, et après avoir entendu les tarifs pratiqués par les communes alentours, le prix de **360 € pour 15 ans** a été arrêté.

La commission cimetière se réunira le **9 mai à 18h30** afin d'ajouter des avenants au règlement existant afin de se mettre en conformité avec la loi.

##### Financement de la fin des travaux de la salle des fêtes

Après avoir présenté le budget primitif 2023, M. THUET Vincent revient sur la partie recette dans la section d'investissement.

Les 120'000 € budgétisés correspondent au montant nécessaire, principalement, à la finalisation des travaux de notre salle des fêtes.

Trois possibilités sont offertes afin de recouvrer ce montant ou plus :

1. La Commune possède des terrains en zone UB (Section 1 parcelles 169, 171 et 173), au cœur du village, pour une contenance totale de 1289 m<sup>2</sup>. Elle serait disposée à vendre une partie égale à 820 m<sup>2</sup>, en priorité aux voisins directs de la parcelle en question, ou à tout autre acheteur intéressé. Le prix final reste à valider par les élus, avec un minimum estimé par les Domaines.

2. Il existe, enclavée dans le Golf, la parcelle n° 51 section 18 contenance 60266 m<sup>2</sup>, en zone N (forêt), propriété de la Commune, qui intéresse le Golf Country Club Basel. La vente de cette parcelle pourrait être décidée par les élus (le prix restant à définir avec les conseils de l'ONF).
3. Un emprunt sur 10 ans auprès d'un établissement bancaire serait possible. Somme qui reste à définir avec les élus.

Les élus sont appelés à étudier chacune des propositions afin de définir lors d'une réunion de travail **le 9 mai 2023 à 18h30**, laquelle des trois sera choisie pour permettre de finaliser les travaux de la salle des fêtes avant la fin de l'année.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 20 heures 00 minutes.

PILLERI Angelo

FEGA Michaël

THUET Vincent

MADAULE Elodie

SPECKER Nathalie

SECCI Daniel

CANCELLIERE Sandra

BIECHERT Jean-Marc

WANNER Franck

HAAB Charlotte